

## Projet éolien de FROMENTIERES. **Je m'élève CONTRE ce projet**

à Monsieur MAUPRIVEZ, commissaire enquêteur, avec mes remerciements et mes cordiales salutations.

J'ai passé mon enfance et mon adolescence à Fromentières que je n'ai jamais vraiment quitté puisque ma demeure est en limite de commune et impactée par le projet.

Cette étude d'impact présente des faiblesses que la MRAe a relevé par rapport à ses compétences, mais il en reste d'autres. Ce projet a commencé en 2012, il y a plus de 10 ans.

### **Observations concernant le dossier d'étude d'impact d'EDPR ainsi que sur la communication:**

- *Dossier de demande d'Autorisation Environnementale : rédaction en mars 2020 / reprise en janvier 2022 dans le cadre de la demande de compléments de la DREAL* Il est bien dommage de lire une étude d'impact non mise à jour dont les données sont dépassées.

Les **statistiques** sont obsolètes, datent de 2019, objectifs de 2010, accords européens de 2014, emploi 2018, sondages de 2018 sur l'acceptabilité différents aujourd'hui.

N°	Nom du parc	Etat	Développeur	Puissance totale du parc	Nombre d'éoliennes	Distance à la zone d'implantation potentielle
Aire d'étude immédiate						
1	La Brie des Etangs	En Instruction	Siemens Gamesa	16 MW	8	1,9 km E

- **La Brie des Etangs : Etat : Pas en instruction mais Refusé en 2021** et en recours à la cour d'appel de NANCY. Les promoteurs n'acceptent jamais les refus. Il est important d'informer que Monsieur le Préfet **a refusé** ce parc à 2kms de celui-ci dans l'aire d'étude immédiate afin de rester cohérent.
- Pas de photomontages des vignes de **BAYE côté ouest** derrière le cimetière, plus près du projet éolien et donc avec un projet plus visible
- Les photomontages de l'étude d'impact prennent en compte le projet éolien de la Brie des Etangs et prêtent à **confusion** ; il faut ensuite avoir l'idée de voir les réponses à la MRAe pour trouver des photomontages propres à ce parc.
- Les **avis UNESCO** (MCMCC maintenant) et INAO ont été mis en ligne seulement le 2 novembre avant la dernière permanence alors que dans les autres projets (Les Rieux et Vauchamps) les avis étaient en ligne dès l'avis d'enquête publique.
- **AVIS et AUTORISATIONS** Pas à jour. Certains engagements sont caduques au 4 novembre. Les exploitants ont changé et les propriétaires aussi. **L'Association Foncière** de Fromentières a-t-elle été consultée. Si des contrats ont été signés ils ne sont pas mentionnés et de toute façon des servitudes n'ont pu être prises puisque la 1<sup>ère</sup> AG pour le vote des statuts est convoquée pour le **22 novembre prochain**.

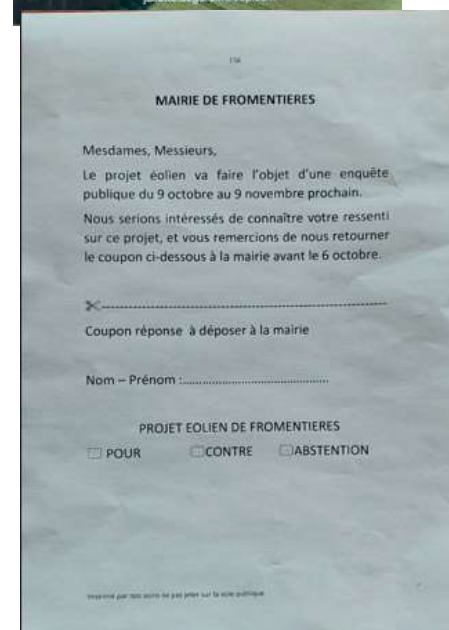
- **Pas d'avis LPO** pourtant dans un secteur migratoire et suivi par l'OFB. Il y avait un avis sur le Parc éolien de la Brie des Etangs tout à côté. Ici pas !!!

## Pas facile de se faire une opinion en présence d'informations obsolètes ou absentes.

- La mairie n'a pas cru utile de prendre **avis des habitants** lorsqu'elle a accepté une étude de faisabilité de la part du porteur de projet en 2012. A cette époque **aucune information** n'a filtrée.
- A noter que le projet portait **un autre nom** et que BAYE, village viticole y figurait (hasard ?)
- Ce n'est qu'en 2018 soit 6 ans après, que des documents sont parvenus dans les boîtes à lettres des habitants mais sans vraiment y croire car provenant de EDPR
- Puis 2 campagnes de **porte à porte** EDPR mais personne n'y croyait et ne savait où les éoliennes étaient prévues.
- Enfin concrètement une permanence d'information le 12 juin 2019 et les lieux d'implantation des éoliennes puis une publicité « Laissons le vent nous porter vers le futur » **Certes des vérités ont été dites mais pas que ...** Pour vendre un produit on vante ses qualités, c'est tout de même plus porteur commercialement.
- Puis lettre d'information en 2021 – 2022 et enfin dernier contact avant l'enquête publique (document distribué par M. le Maire)
- Les habitants ont donc été informés à partir de 2018 et régulièrement mais sans pouvoir faire quoique ce soit sauf attendre l'enquête publique
- La mairie **a validé** toutes les interventions d'EDPR et a ouvert ses locaux pour les réunions et comité de pilotage
- Par contre elle **n'a jamais accepté** d'ouvrir une salle pour un débat public animé par les associations locales et ouvrir le dialogue avec les habitants sur les énergies renouvelables, c'est-à-dire **démocratiquement** permettre une autre expression sur le sujet.
- Juste avant l'enquête publique elle a distribué dans les boîtes à lettres ce document créant la confusion pour ceux qui ont répondu, d'avoir participé à l'enquête publique donc d'avoir donné son opinion. QUI SÈME LE VENT, l'association locale a été obligée de préciser par un tract **que ce document n'était d'aucune utilité** et que seules les observations sur le registre ou par mail étaient valables pour l'enquête publique.



Multinationale portugaise



Ce n'était pas une consultation citoyenne puisque nominative et il serait opportun de se poser la question de savoir pourquoi maintenant ???? Le résultat a été donné en conseil municipal : Sur 170 foyers 47 ont répondu (le couple est obligatoirement d'accord !!!!) 42 CONTRE, 3 POUR et 2 ABSTENTION. Combien de personnes ne se sont pas déplacées étant persuadées avoir participé à l'enquête publique ? Nous ne le saurons jamais.

**Bien dommage que le conseil municipal n'ait pas utilisé les possibilités démocratiques offertes pour éviter la colère, l'incompréhension, l'amertume, la frustration et les tensions qu'une communication plus ouverte aurait pu atténuer.**

Les raisons de mon opposition à ce projet :

### 1) L'implantation

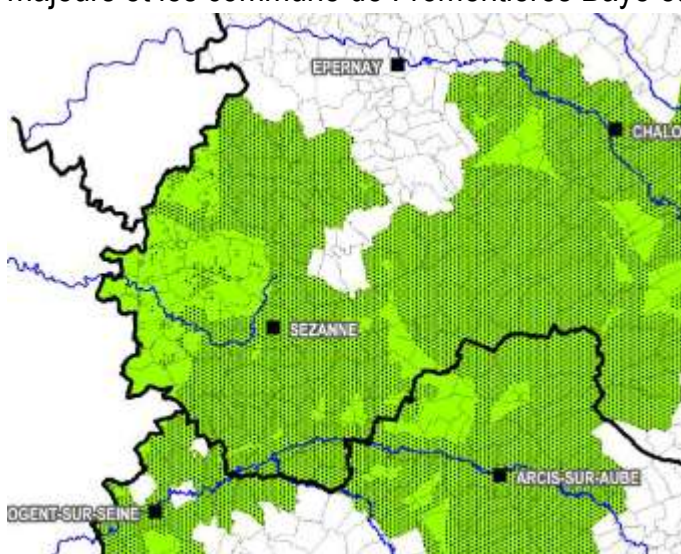
#### 2-1 Dans une zone à enjeu majeur

« Les communes de Janvilliers, Fromentières et Baye se situent en zone verte, c'est-à-dire en zone favorable à l'éolien. »



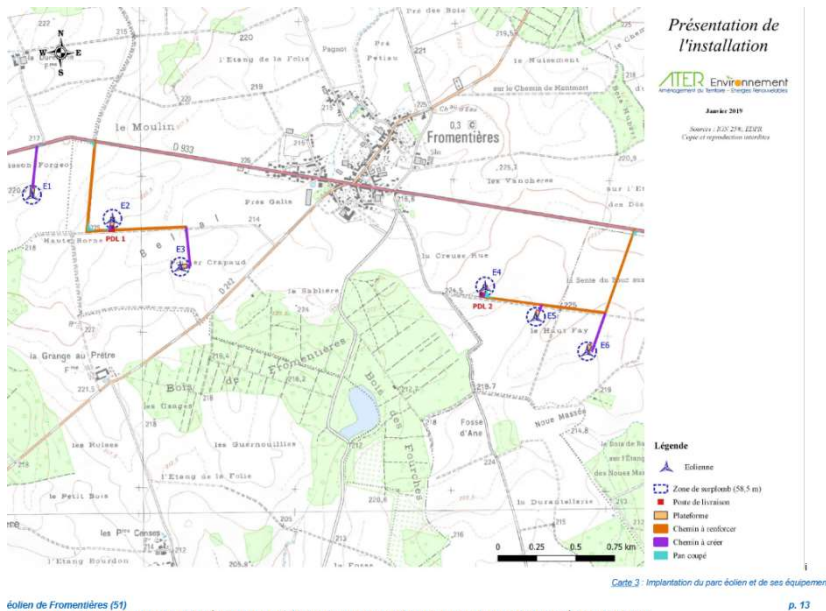
Carte 9 : Zones favorables à l'éolien – Cercle bleu : Zone d'implantation potentielle (source : **Schéma Régional Eolien** de l'ancienne région Champagne-Ardenne, 2012)

**VRAI** mais **une autre carte non citée par EDPR du SRE** suit avec le hachurage des zones d'enjeux majeurs et les communes de Fromentières Baye et Janvilliers sont situées dans cette zone.



La carte des zones favorables est complétée avec les zones à enjeux majeurs. Ces zones à enjeux majeurs sont à prendre en compte par les porteurs de projet.

Processus habituel quand une donnée gêne.



## 2-2 De chaque côté du village

SRE : « Lutter contre le mitage du territoire : Aussi, il peut être considéré que seul un regroupement des nouvelles implantations dans des pôles de densification permettra d'atteindre les objectifs nationaux tout en préservant au mieux les paysages. »

A Fromentières le projet est éclaté en 2 entités de 3 éoliennes sud-est et sud-ouest du village =

**Mitage éolien sur un même projet.**

## 2) Impact sur le captage du THOULT TROSNAY des eaux pour l'alimentation de 3000 habitants (liste ci-dessous)

Les communes rattachées au contrat sont les suivantes :

- Bergères-sous-Montmirail
- Boissy-le-Repos
- Charleville
- Corfélix
- Corrobert
- Fromentières
- Janvilliers
- Le Thoult Trosnay
- Soizy-aux-Bois
- Vauchamps
- Verdon
- Villeneuve les Charleville
- Le Gault-Soigny
- Margny

Ainsi que Bannay, La Chapelle sous Orbais, Talus Saint Prix et Les Déserts hameau de CHAMPAUBERT

« Origine de l'eau. L'eau potable distribuée sur les communes de Janvilliers et Fromentières provient de la commune de Fromentières, via des captages puisant dans les nappes souterraines sous-jacentes »

**FAUX** elle vient du THOULT TROSNAY via des captages en partie de récupération des eaux de surface

« La zone d'implantation potentielle intègre le périmètre de protection éloignée du captage d'eau potable de Thoult-Trosnay » **VRAI** voir la carte ci-dessous



<https://aires-captages.fr/aires-alimentation-captages/aac-sources-du-thoult-trosnay>

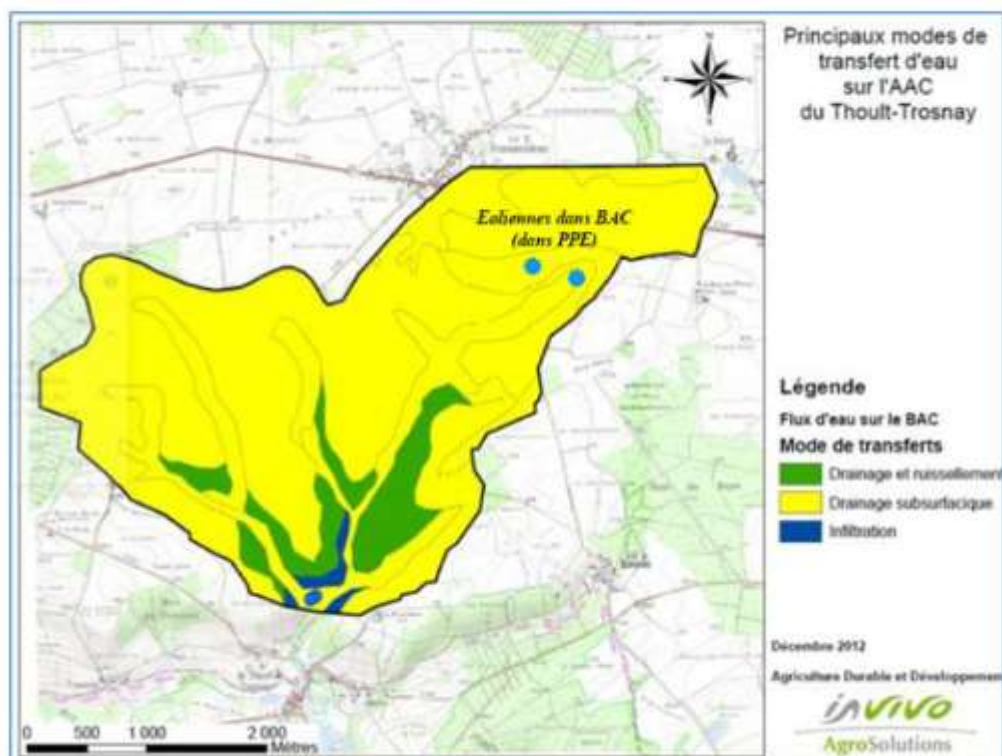
Le sous-sol et le sol ne présentent pas de contraintes rédhibitoires à l'implantation d'un projet éolien. Une étude géotechnique permettra de définir la profondeur et le dimensionnement des fondations.

L'enjeu est très faible.

L'enjeu peut s'avérer fort. Voir le rapport de Monsieur le Maire du THOULT TROSNAY qui suit le fonctionnement de la station de pompage depuis de nombreuses années et partage les **responsabilités** avec SUEZ et La CCBC de l'acheminement de l'eau vers les habitants. En cas de problème qui assumera: l'hydrologue, le porteur de projet ?

**Faut-il prendre un risque ou sagement user du principe de précaution ?**

D'après l'étude hydrogéologique, il y aurait une zone d'appel directe qui contribuerait préférentiellement à l'alimentation des captages et une zone indirecte qui contribuerait uniquement par flux de surface ou sub-surface (zone indirecte).



Carte 23 : Principaux modes de transfert d'eau sur l'AAC du Thoult-Trosnay (source : étude hydrogéologique, 2021)

N'étant pas « sachante » je me pose la simple question de **l'utilité de déterminer une zone AAC** avec des contraintes imposées aux agriculteurs et laisser s'implanter des constructions qui impactent le sous-sol, le drainage des eaux, des fuites éventuelles d'huile ..... ?

EDPR conclut d'ailleurs « La zone d'implantation potentielle interfère avec le périmètre de protection éloignée du captage d'eau potable situé sur la commune de Thoult-Trosnay. L'enjeu est donc modéré. »

.....Mais pas nul donc attention .....

### 3) Impact paysager

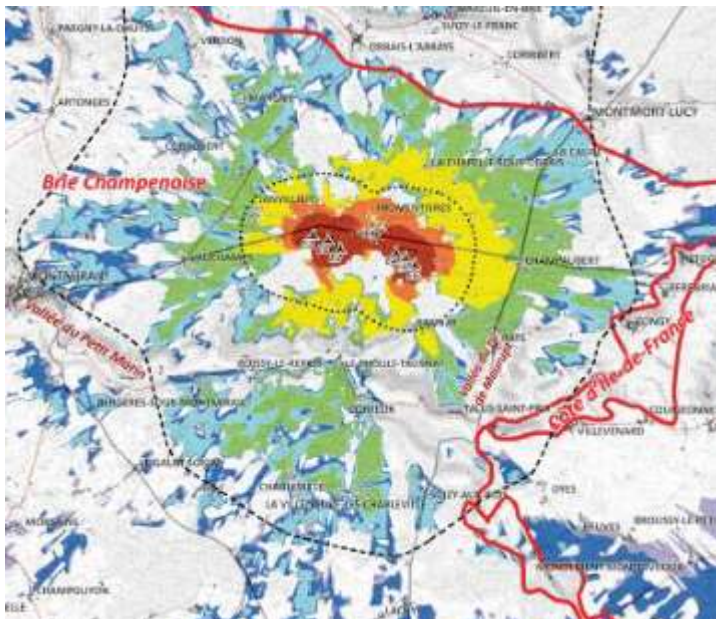
#### 4-1 Pour les habitants

SRE « Sensibilité des paysages : Elle est fonction, d'une part, de la capacité intrinsèque d'un paysage à accueillir des projets éoliens et, d'autre part, du niveau d'appropriation sociale de ce paysage lequel détermine l'acceptabilité sociale des projets éoliens. »

« Le paysage est, tour à tour, le sujet et le produit d'une forte demande sociale, il est partout un élément important de la qualité de vie des populations »

Le SRE a tout dit et pour une implantation si près des lieux d'habitations **la qualité de vie de la population n'est pas respectée** ni par les agriculteurs qui ont des avantages financiers de louer une parcelle de terre pour implantation industrielle, ni par les porteurs de projet qui n'ont que faire du ressenti de la population.

**Voir tourner des éoliennes devant ses fenêtres n'est pas compatible avec le choix de vivre à la campagne. Le paysage devient mouvant et artificiel.**



Supérieure à 30° / prégnance visuelle potentiellement très importante

La loi du 13 juillet 2009 (dite Grenelle II) impose un recul de 500 m vis-à-vis des habitations. Mais à l'époque la hauteur des éoliennes était inférieure à 100 mètres. Aujourd'hui elles deviennent de plus en plus imposantes 150, 180, 200 voire 240 (Au Danemark en 2022, 280 mètres).

**C'est indécent de garder cette distance de 500 mètres.**

## **4-2 Pour le vignoble champenois**

SRE « Le paysage du vignoble champenois et de la Vallée de la Marne représentent un ensemble patrimonial unique et à caractère emblématique\* à l'échelle régionale et nationale. Sources : Vademecum éolien de la préfecture de la Marne (2007) et mise en cohérence du zonage sur le plateau de la Brie, cuesta Ile-de-France et vallée de la Marne. (DREAL)

Ces paysages emblématiques\* qui construisent l'identité régionale ne sont pas compatibles avec le développement de l'éolien. » **Une fois de plus rien à ajouter à cette phrase du SRE**

Le porteur de projet ne le nie pas

Le patrimoine mondial de l'UNESCO « Les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne Le Bien et sa Valeur Universelle Exceptionnelle En 2015, l'UNESCO a inscrit les « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » sur la liste du patrimoine mondial. Dans l'aire d'étude, les paysages du Bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, et de sa zone tampon, représentent un enjeu de niveau très fort » « La ZIP du projet de Fromentières est située dans une des zones d'exclusion préconisée aux alentours de la zone d'engagement, cartographiée ci-dessous. Dans ces zones, la charte éolienne recommande de ne pas

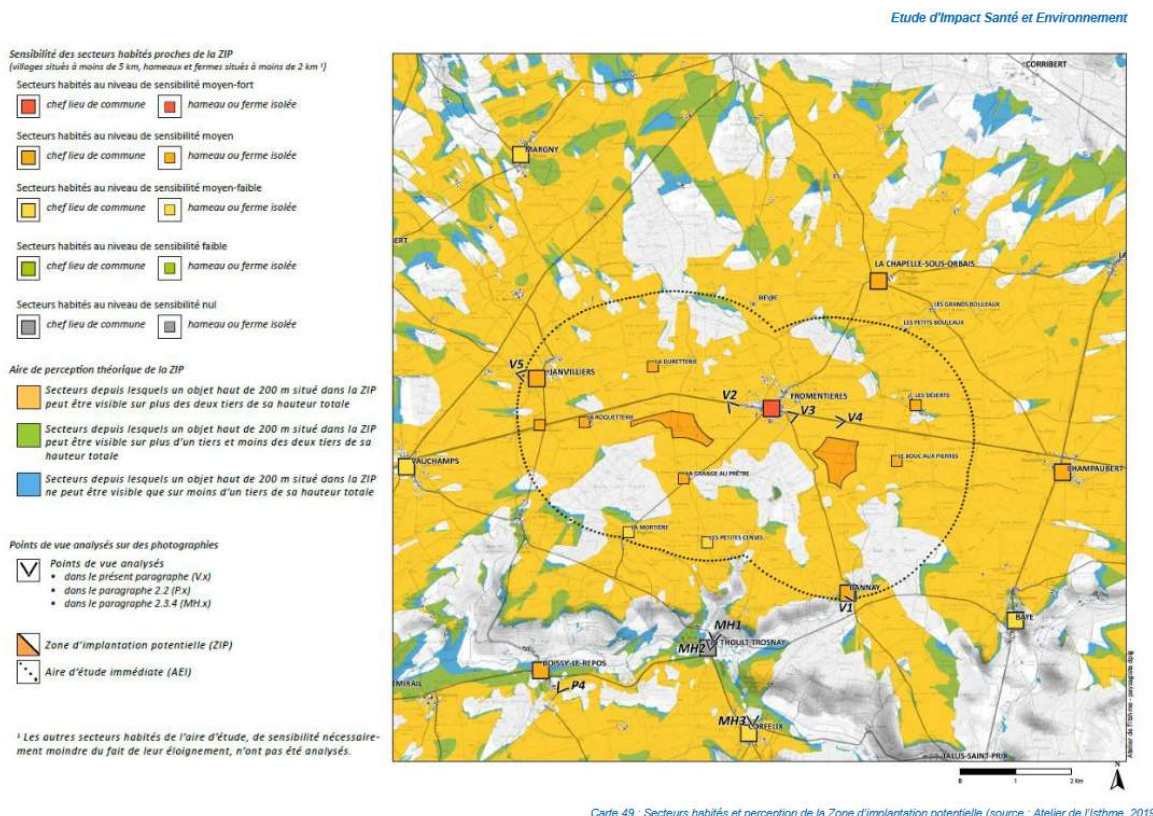
développer de nouveau parc éolien, sauf en cas de non-covisibilité avec le vignoble. La présente étude devra donc analyser attentivement de possibles covisibilités du vignoble avec le projet de parc éolien ».

**VRAI** mais comment ne pas voir au moins la E5 et E6. 150 mètres de hauteur carrément sur la commune viticole de BAYE !!!

**Les AVIS UNESCO – SGV - INAO et MRAe sont explicites sur le sujet.** (parus trop tard !)

La carte ci-après, présentée dans l'étude d'impact indique les secteurs depuis lesquels un objet de 200 mètres de haut peut être visible dont BAYE sans aucun doute donc **il y aura bien covisibilité.**

**IMPORTANT** : le projet est sur un plateau d'altitude **220 mètres + 150 mètres** de haut donc culmine 370 mètres.



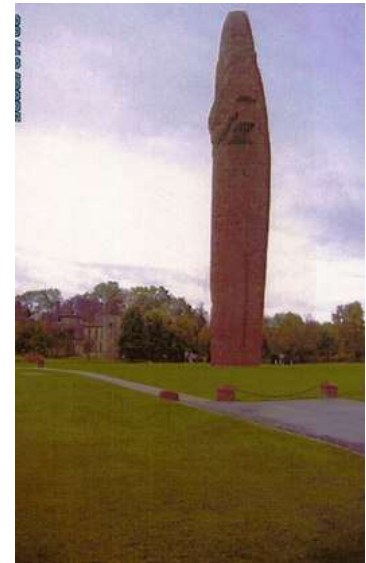
Sur cette carte figurent le projet de Fromentières et de la Brie des Etangs (BAYE et CHAMPAUBERT) distants de 2 kms

**Rappel** Le projet du Parc éolien de la Brie des Etangs a été refusé par Monsieur le Préfet en avril 2021 avec pour motif la zone d'exclusion UNESCO de protection du vignoble champenois et la proximité de la « carotte de Mondement » monument commémoratif de la Grande Guerre, inscrit en février 2023 au patrimoine UNESCO.

Les éoliennes étaient de 137 m de hauteur.

Présenter un nouveau projet de 150 m sur la commune de BAYE est légal mai **comment l'accepter sans compromettre la décision de Monsieur le Préfet de l'époque** ou alors cette décision est **considérée sans fondement** ce qui est grave pour la cohérence de nos instances décisionnelles et **grave pour Monsieur le Préfet.**

Grave aussi l'obligation par nos service publics de passer du temps rémunéré par nos impôts à instruire des projets dans pratiquement les mêmes endroits et qui ont été refusés ou bien dans des zones non adaptées. Une centaine de projets à instruire dans la Marne.....



La proximité des deux parcs ci-dessus

Vue de Mondement Mongivroux (photomontage 31)



**Anecdote :** Le porteur de projet GAMESA pour la Brie des Etangs affirmait l'absence de covisibilité avec Mondement et les vignes. C'est bien dommage à l'époque de ne pas avoir eu ces photomontages car EDPR prouve la covisibilité avec les éléments UNESCO niés par GAMESA. S'il faut attendre un promoteur concurrent pour prouver les dénis !!!!!

On peut le comprendre car si un parc comme la Brie des Etangs avec une telle covisibilité avait été accepté, alors le parc de Fromentières avec moins de covisibilité ne pourrait être refusé. Mais il faut être réaliste nous sommes dans le même contexte et les éoliennes d'EDPR sont plus hautes donc il est également impossible qu'elles ne soient pas visibles des vignes de BAYE.



Comme ces 2 photomontages ci dessous (24) présentait les éoliennes d'un parc refusé, la MRAe a demandé de nouveaux photomontages propres au Parc éolien de Fromentières



Une éolienne de Fromentières a disparu du nouveau photomontage 24. Pas d'autres à l'horizon pourtant 13 mètres plus grandes que celles de la Brie des Etangs. Même pas au-dessus de la forêt.... Pfft parties .....



Le lieu de prise de la photo n'est pas représentatif de l'impact éolien sur ce vignoble car de l'autre côté d'un versant (au-dessus de la maison de M. Mme MORET) avec vue encaissée.

~~Par contre les photomontages auraient dû être faits de ces 2 points de vues les plus hauts.~~


Coordonnées : 48°51'1" N 3°45'30" E + Coordonnées : 48°51'24" N 3°46'8" E

#### 4) Impact sur l'église

Il n'a jamais été fait mention du retable dans l'église de Fromentières.



Même si l'église n'est pas classée, il ne faut pas nier le retable classé et qui attire des touristes tout au long de l'année. Belle vue dégradée de l'église.

 Tourisme en Champagne  
<https://www.tourisme-en-champagne.com>, fromentieres

##### Retable de Fromentieres

L'église de **Fromentières**, élevée en majeure partie au XVème siècle, et dédiée à Ste Marie-Madeleine, abrite une oeuvre d'art remarquable, un **retable** flamand du ...



 sezanne-tourisme.fr  
<https://www.sezanne-tourisme.fr>, a-faire-fiches, reta...

##### Le Retable de Fromentières - Office de Tourisme de Sézanne ...

De juillet à août : Ouverture du lundi au samedi de 10 h 00 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00.  
Fermé ...

 France Voyage  
<https://www.france-voyage.com>, Tourisme, Marne

##### Le retable de Fromentières - Guide Tourisme & Vacances

L'église du village de **Fromentières** abrite un joyau du début du XVI<sup>e</sup> siècle : un magnifique **retable** flamand aux détails sculptés retraçant la Vie et la ...



 Reims Tourisme  
<https://www.reims-tourisme.com>, activite, retable-de...

##### Retable de Fromentieres

Ouverture - Du 02/01/2023 au 31/12/2023. Lundi. Ouvert de 08:00 à 16:30. Mardi. Ouvert de 08:00 à 16:30. Mercredi. Ouvert de 08:00 à 16:30. Jeudi. Ouvert de 08: ...



entre2morin.fr  
<https://www.entre2morin.fr> › Le-retable-de-Fromentie... ⋮

### Patrimoine de l'entre deux Morin - Le retable de Fromentières

Le **retable de Fromentières** Moyen Age - Tombe d'un chevalier hospitalier - Commanderie de Tréfolis · Eglise Saint-Pierre-ès-Liens · Eglise Saint Loup · Château de ...

Dailymotion  
<https://www.dailymotion.com> › video › xnewuf ⋮

### Une merveille de la Brie: le retable de Fromentières



Niché dans le chœur de l'église Sainte Marie Madeleine, le **retable de Fromentières** est une oeuvre remarquable du patrimoine briard qui date ...

Dailymotion · Le Pays Briard · 3 janv. 2012

Office de Tourisme de Montmirail  
<http://www.montmirail-tourisme.eu> › adherent › Activite ⋮

### Retable de Fromentieres

L'église de **Fromentières**, élevée en majeure partie au XV<sup>ème</sup> siècle et dédiée à Sainte Marie-Madeleine, abrite une oeuvre d'art remarquable : un **retable** ...



L'Est Eclair  
<https://www.lest-eclair.fr> › article › un-joli-retable-danve... ⋮

### Un joli retable d'Anvers dans l'église de Fromentières

il y a 8 jours — Installé sur le grand autel le 6 juin 1715, un **retable** flamand fait le charme de l'église Sainte-Marie Madeleine de **Fromentières**, ...



\_ETC .....

## 5) Impact touristique

Les éoliennes de la Haute Epine et de Montmirail accueillent déjà les touristes qui viennent de PARIS ..... « **c'est moche !** ». Si on continue avec Vauchamps (4+4) Fromentières (6) Champaubert (8) c'est la **notoriété assurée**. La RD933, pénétrante dans la Marne, ne doit pas être encadrée d'éoliennes car elle dessert :

La route Napoléon, le circuit de la Grande Guerre mais aussi de 39-40, la route du Champagne à CHAMPAUBERT (10 000 véhicule jour)... **C'est la Marne pays des éoliennes et plus pays du Champagne !!! Cela m'étonnerait que ce soit le souhait du tourisme Marne/Champagne.**

Un minimum de respect pour notre région serait le bienvenu. **AUCUNE éolienne** dans les plaines de la Seine et Marne le long de la D407 qui se transforme en D933.

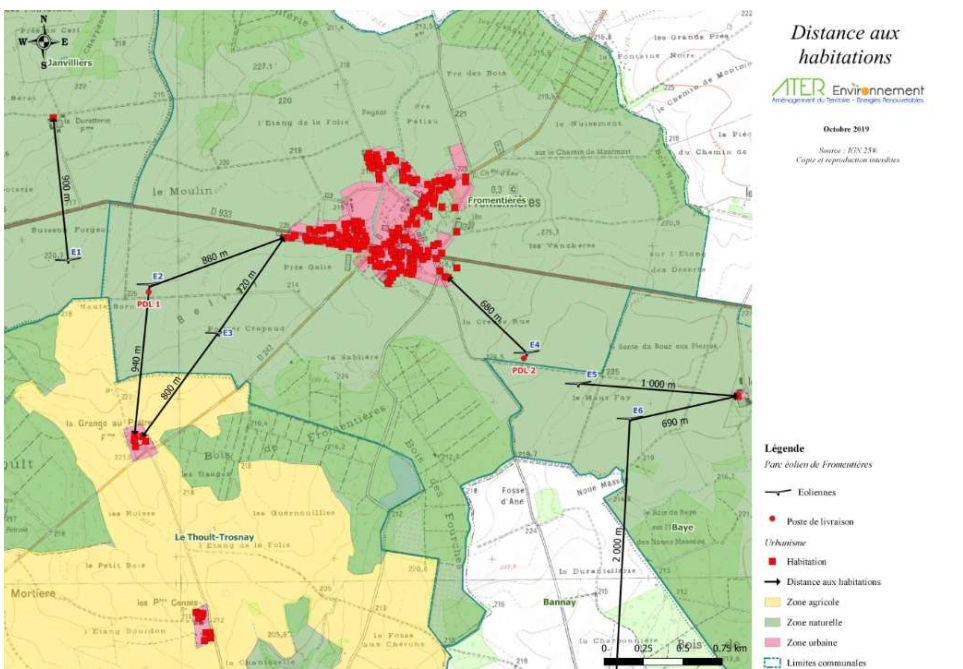
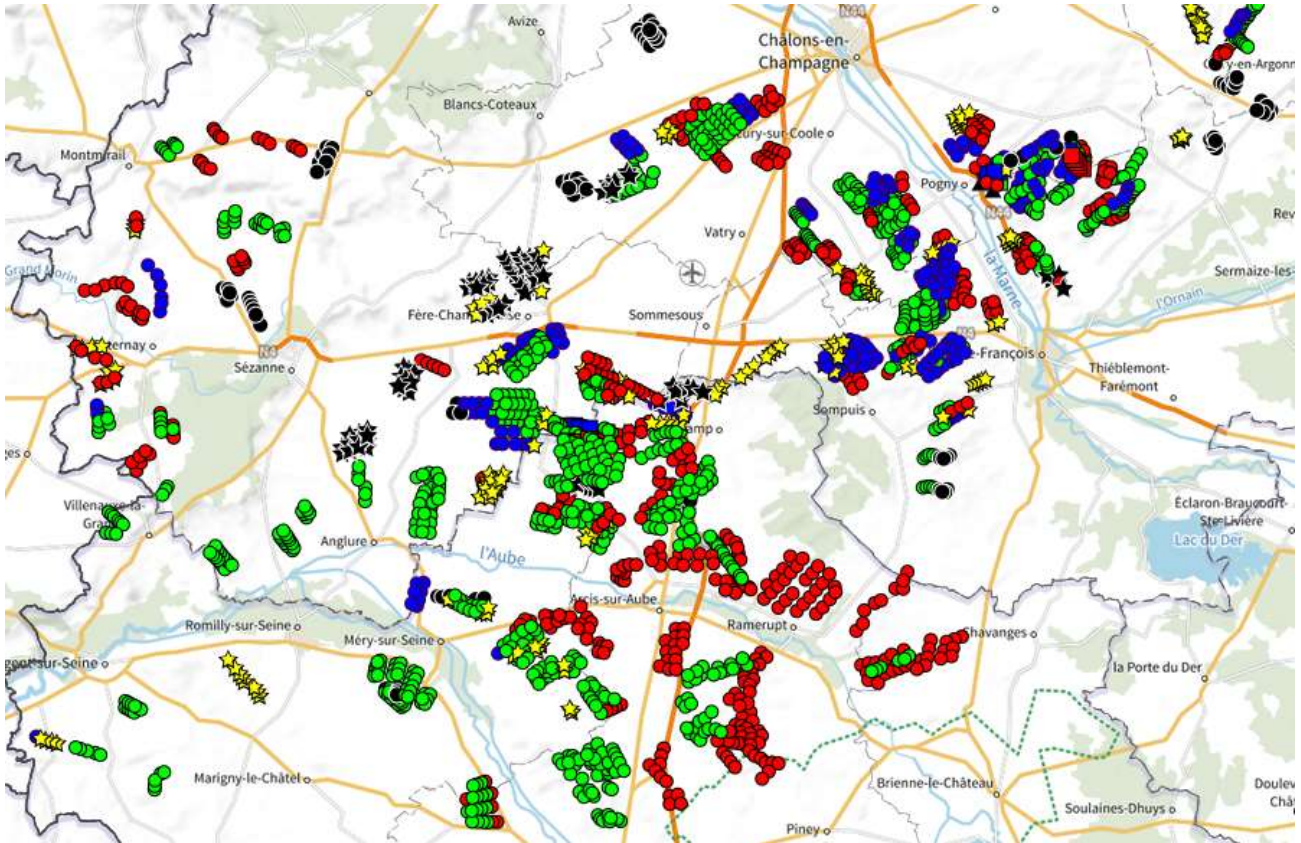
Nous sommes nombreux à ne pas avoir noté d'**éoliennes sur les flyers touristiques, et les documentaires sur la Champagne ... Les angles de vues sont choisis ou les photos retouchées.**

**Anecdote** CHALONS sur MARNE trouvant son nom peu porteur d'image touristique décida de la changer le 04/01/1998 en CHALONS en CHAMPAGNE. Au vu de la multitude d'éoliennes sud-est/sud-ouest était ce bien utile de faire des frais pour une nouvelle aura ... un peu gâchée. Prochaine étape CHALONS les EOLIENNES.

## 6) Saturation du sud-ouest marnais

C'est la course à la médaille d'or nationale ? Pour l'instant c'est la Somme qui la détient et nous la talonnons avec la médaille d'argent. Plus de 500 éoliennes dans la Marne dont la majorité dans le sud du département.

Jusqu'à maintenant les grandes plaines occupaient les prospecteurs-commerciaux mais la saturation de certains endroits les incite à venir proposer leur service le long de la vallée du petit Morin. **Qui va pouvoir arrêter cette frénésie dans notre département ?**



Carte 5 Distance aux premières habitations, aux zones urbaines et à urbaniser

## 7) Impact sur le quotidien des habitants et sur leur qualité de vie

C'est à plus de 500 mètres des habitations. La législation est respectée. On doit se contenter de cela ou dire que **c'est scandaleux d'implanter** du 150 mètres de hauteur à 680, 720 .... mètres et de faire subir cela à une population ?

**Impact sonore, impact lumineux, impact stroboscopique** c'est le quotidien des habitants à proximité de parcs éoliens (témoignages constants) qu'il n'est pas possible de nier. De toute façon nous ne sommes **que des ruraux et peu au km<sup>2</sup>** alors par définition l'impact sera moyen.

#### 2.4 Niveau sonore particulier généré par les éoliennes

---

Les bruits générés par le fonctionnement d'une éolienne sont les suivants :



Document extrait de la conférence  
Wind Turbine Noise (Lyon 2007)

- bruit aérodynamique provoqué par la rotation des pales (bout de pale) et le passage de celles-ci devant le mât
- bruit mécanique provenant de la nacelle, ainsi que du pied de l'éolienne (transformateur et refroidissement)

Le niveau de bruit maximal ne doit pas dépasser 60 dBA la nuit et 70 dBA le jour.

**Il faudrait supporter cela** alors que le silence est le quotidien de nos nuits mais aussi de nos journées. 5 décibels autorisés par rapport au bruit ambiant. Chez moi ce serait 5 décibels de plus que le silence ???? Nous avons fait un choix de vie qu'il faudrait remettre en question ?

Les flashes lumineux qui se projettent sur les murs des pièces à vivre (comme dans leur chambre chez des amis) nécessitent de fermer les rideaux ou les volets pour éviter de s'agacer. La **fenêtre ouverte de nuit comme de jour** ne sera plus possible ? Nous ne serons pas tous dans ce cas mais eu égard à la proximité nous serons nombreux.

**Impact sur la valeur mobilière.** Avec ces nuisances qui peut également assurer à ce jour que nos habitations **garderont leur valeur** si des éoliennes les surplombent ? Personnellement je sais que si je peux financer un bien je n'irai pas le choisir au pied d'une éolienne. Mais nul ne

doute que certaines personnes vont se satisfaire de la présence d'une éolienne en face de leur fenêtre comme l'affirment les commerciaux du porteur de projet !!! Mais à quel prix ?

*« Les riverains d'un parc éolien situé à proximité de leur maison avaient demandé la baisse de leur impôt foncier à l'administration fiscale. Après refus de cette dernière, c'est finalement le tribunal administratif de Nantes qui leur a donné satisfaction, la situation du bien passant de « normale » à « médiocre ». Cette décision est une première et peut faire jurisprudence. »*

C'est déjà une preuve de la baisse de valeur locative.

**Impact sur les promenades quotidiennes** Quel sera le plaisir de se promener sur les chemins bordés de ces engins, d'aller en forêt pour entendre le bruit des pales ....

L'hiver s'il fait froid **à éviter** (projection de glace). De toute façon l'étude d'impact indique des zones peu fréquentées. **On n'existe pas, donc pas de dangers.**

### Au niveau santé

Le bruit éolien comporte également des composantes basses fréquences (20-200 Hz, audibles) ou infrasonores (fréquences inférieures à 20 Hz, généralement considérées comme inaudibles) qui se propagent sur des distances plus importantes que des sons de fréquences supérieures.

*« Les nuisances sonores et visuelles dégagées constituent **un trouble du voisinage mais ont aussi un impact nocif sur la santé.** Voilà ce que dit l'arrêt prononcé le 8 juillet 2021 par la cour d'appel de Toulouse. »*

### ***Maux de tête, vertiges, fatigue, acouphènes, tachycardie, perte de connaissance***

*"Il faut que les pouvoirs publics aient une vraie prise de conscience. Ils ne peuvent pas être toujours dans le déni. Les éoliennes sont source de nuisances sonores et visuelles. Et aujourd'hui, le tribunal le confirme, elles ont un impact sur la santé."*

Dans l'Aisne, l'association Sos Danger Éolien a déposé auprès de l'administration 359 réclamations de personnes malades, attribuant leurs maux à la présence d'éoliennes dans leur environnement. Elle entend ainsi pousser les autorités à enquêter sur le sujet.

**Espérons des études épidémiologiques** en dehors de toute pression financière pour reconnaître l'impact éolien au niveau santé.

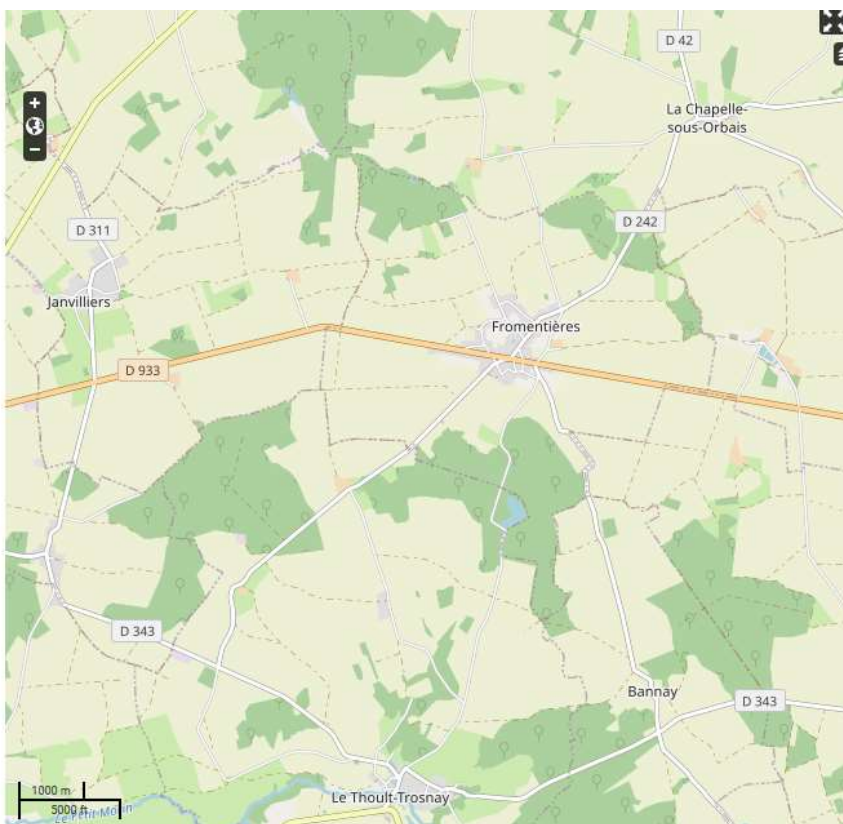
*Extrait proposition de loi n° 129 15<sup>e</sup> législature « Il existe effectivement clairement un problème d'acceptabilité sociale et les implantations d'éoliennes sont de plus en plus perçues comme des **agressions**. Cette acceptabilité sociale se double d'une véritable question de santé publique puisque **l'Académie nationale de médecine a recommandé en 2006 une distance de protection de 1 500 mètres.***

**Les nuisances des éoliennes pour les riverains sont en effet connues : bruits lancinants provoqués par le passage des pales devant les mâts ou par le sifflement du vent dans les pales, flashs lumineux, effets stroboscopiques, encerclement des habitations et effet d'écrasement ».**



Les éoliennes de ce projet coifferont le village au sud-ouest et aussi au sud-est. (Château d'eau de 20m)

## 8) Biodiversité



Fromentières est situé dans une grande clairière bordée de forêts et de petits bois.

Les 6 éoliennes constituent une **intrusion paysagère** sur les échanges avifaune entre les zones boisées. Nous ne sommes plus dans les grandes plaines sans un arbre mais dans un paysage peuplé d'oiseaux et de chiroptères.

La LPO devait venir à la Grange aux Prêtres qui héberge une espèce rare de chiroptères .....

Ci-dessous des photos prises à Fromentières et à Champaubert 21/08/2019 cigognes à 1,3 kms des éoliennes 5 et 6



Un des hérons de l'étang des Déserts à CHAMPAUBERT qui se



dirige vers l'étang dans la forêt derrière les éoliennes 4, et 5 et 6 (Prise par un photographe animalier en observation sur l'étang)

Grues vers le sud vers les éoliennes 4, 5 et 6

A Fromentières à droite le 15/09/2023 à 800 mètres de l'éolienne 4 perchées sur un élévateur à grains. Elles se reposent pour continuer leur migration







Canards sauvages de l'étang qui passent par notre cour

Migrateurs : Chaque année les oies bernache reviennent nidifier et repartent avec une couvée de 6 petits (photographe animalier)

La LPO aurait dû démontrer **l'impact sur l'avifaune dans le secteur**. Bien dommage que leur avis ne figure pas mais c'est sans aucun doute le même que celui de la Brie des Etangs.



Cet organisme est déjà venu faire des relevés au niveau de l'étang des Déserts et suit ce dossier de biodiversité.

D'un côté la protection de la biodiversité, de l'autre des éoliennes à proximité.

### Etang des Déserts et passage migratoire



Ces éoliennes sont placées au mauvais endroit à 1/1,3 km de l'étang

### Les feux : EDPR indique

#### Dans le département de la Marne

Le DDRM de la Marne n'identifie pas de risque concernant les incendies de forêt. Il peut donc être considéré comme très faible au niveau de la zone d'implantation potentielle, d'autant plus que celle-ci se situe dans des terrains agricoles utilisés pour de la grande culture céréalière.

⇒ *Le risque de feux de forêt est très faible.*

Par contre lors des fortes chaleurs estivales lorsque la moisson bat son plein une mise en garde est nécessaire. Des feux de plaine causés par des étincelles d'engins agricoles sont un phénomène récent. Il y a deux ans 3 feux se sont déclarés. C'est à chaque fois la panique car il se propage rapidement. Quel est l'impact éolien lors de ce type de feu ?

## 9) Finances

Ce groupe portugais présente un bilan comptable sur 3 ans de 2015 à 2017 plus une multitude de sociétés d'exploitation principalement en Europe mais aussi dans le Monde. **Et aujourd'hui ?** L'expérience du parc de la Brie des Etangs avec GAMESA (Iberdrola Espagne) interpelle. Gamesa et Areva puis fusion avec Siemens (Allemagne) en 2016, le parc est donc développé par GAMESA. Au travers d'une société d'exploitation à 1 euro de capital.. En 2022, « [Siemens Energy](#) annonce l'acquisition de la participation de 37 % qu'il ne détient pas dans Siemens Gamesa pour 4,05 milliards d'euros. En septembre 2022, Siemens Gamesa annonce la suppression de 2 900 emplois soit près de 11 % de sa force de travail. En janvier 2023, l'entreprise annonce avoir détecté des problèmes de qualité majeurs sur des composants de ses éoliennes (principalement des roulements et des pales de rotors). Ces révélations coûtent à l'entreprise environ un tiers de sa valeur boursière, soit plus de 6 milliards d'euros. Siemens Gamesa prévoit une charge de 2,2 milliards d'euros pour l'année 2023, ce qui devrait provoquer une multiplication par six de sa perte nette, qui devrait atteindre 4,5 milliards d'euros<sup>19</sup>. Entre temps le 20 avr. 2022 — Siemens Gamesa Renewable Energy (SGRE) a annoncé la vente à SSE (Scottish & Southern Energy) une multinationale écossaise, d'un gros portefeuille de projets éoliens français dont le parc éolien de la Brie des Etangs. Ce parc n'est plus européen. Qui est en justice maintenant contre Monsieur le Préfet ? sous législation européenne, autre ?

Rien n'est à parier dans le domaine de la finance. Mais me direz-vous quelle importance ? Si. J'y vois les difficultés financières qui pourraient mettre en péril la gestion de parcs éoliens **et le démantèlement** en fin de vie du parc. «*La garantie financière dans le cas du projet de Fromentières est de : 6 éoliennes x 50 000 = 300 000 euros. Conformément à l'arrêté du 6 novembre 2014, l'exploitant réactualisera tous les cinq ans* »

**Qui devra assurer le démantèlement en cas de manquement de EDPR ou de toute autre multinationale qui sera propriétaire** à ce moment sachant que les garanties financières ne couvriront pas les frais de remise en état des lieux ?

Les communes comptent sur l'IFER et les taxes pour augmenter leur budget. Les communes auront 20% des 130 000 € de retombées fiscales soit 26000€ pour 6 éoliennes.

FROMENTIERES sera impactée par les 6 mais seulement 3 éoliennes sur sa commune soit 13 000 euros peut-être un plus en 2023. Le budget de la commune est de 473 000 euros. Le conseil municipal soutient ce projet (5 voix POUR, 3 CONTRE, 1 ABSTENTION et 1 ABSENT)

**C'est incompréhensible cette décision communale de dégrader le cadre de vie de ses habitants pour une somme aussi faible** sachant qu'une augmentation de recettes peut réduire les dotations de l'état (péréquation). Et puis 3 impactent mais sur les communes voisines .....Quel altruisme !

**B/ La fiscalité et les taxes d'activité locale**

La fiscalité spécifique de l'énergie éolienne lui permet de participer directement à l'économie des territoires. Ainsi le parc éolien de Fromentières générera 130 000 € de retombées fiscales par an, soit 2,6 M€ sur 20 ans.

Retombées fiscales annuelles totales pour les collectivités territoriales	
Puissance totale du parc éolien	15,75 MW
Communes de Fromentières, Baye et Janvilliers + communautés de communes	91 000 €
Département de la Marne	38 000 €
Région Grand Est	1 000 €

Figure 56 : Estimation des retombées fiscales annuelles pour un parc de Fromentières

« À fin 2022, la France comptait sur son territoire près de 9 500 éoliennes, réparties entre 2 262 parcs. La production d'électricité éolienne s'est élevée à **37,9 TWh** au cours de l'année 2022, soit 8,3 % de la consommation électrique française.24 févr. 2023 » Le facteur de charge de 20 à 25% complique la gestion de la production électrique. Je regarde régulièrement ECO2Mix et je me suis aperçue que les exportations sont proportionnelles au vent qui souffle et donc à la production éolienne.

« Depuis le 1er janvier 2016, la revente de l'électricité éolienne implantée sur terre n'est possible que via le mécanisme du complément de rémunération pour les installations inférieures à 6 aérogénérateurs de 3 MW chacun au maximum. »

C'est d'ailleurs la raison du « **mitage** » éolien **néfaste au paysage** (4 par ici, 6 par là ....).

A plus de 7 éoliennes c'est le cours de l'électricité qui rémunère les promoteurs (moins stable).

**10) Equilibre des territoires**

Un tableau édifiant :

ANALYSE DONNEES ELECTRICITE ENEDIS PAR DEPARTEMENT ET REGION										Données : Bilan de mon territoire - Enedis Open Data — Enedis Open Data					
Données avec nombre de raccordement d'unités de production et % chauffage électrique par foyer					Consommation électrique		Production totale ENR électriques		Répartition par type de la production d'ENR électriques				Production ENR Electriques GWh		
Région	Departement	Habitants Milliers	Nombre Raccord	% Chauff Electricque	Conso GWh	Conso/hbt KWh	Prod. GWh	Couv. Conso par ENR Elec	Eolien	Solaire	EnRe Bio	Eolien/hbt	Eolien	Solaire	EnRe bio
<b>Total et moyenne nationale</b>		0		#REF!	0	#DIV/0!	0	<b>17,0%</b>	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	0	0	0
Indicateur très élevé					Indicateur élevé		Indicateur bon		Indicateur bas				Données incomplètes		
Grand Est		5550	38665	18%	23 211	4 182	9 221	39,7%	78%	3%	19%	1 296	7 192	277	1 752
Marne	51	564	3 836	24%	4 007	7 105	2 323	<b>58,0%</b>	84%	4%	12%	3 460	1 951	93	269
Grand Reims		298	1216	23%	1824	6 118	169	9,3%	44,3%	23%	33%	251	75	38	55 Industrie 31%
CA de Châlons-en-Champagne		80	592	22%	526	6 607	207	39,4%	57%	15%	29%	1 469	117	30	60
CA Épernay, Coteaux et Plaine de Champagn		48	342	31%	430	9 050	215	50,0%	94%	2%	4%	4 231	201	5	9 Industrie 37%
CC de Vitry, Champagne et Der		24	274	16%	206	8 714	531	258%	93%	1%	5%	20 776	491	6	25 Industrie 39%
CC de Sézanne-Sud Ouest Marnais		21	311	25%	141	6 630	225	<b>160%</b>	97%	3%	1%	10 241	218	6	1
CC des Paysages de la Champagne		21	221	33%	122	5 795	5	4%	0%	45%	56%	0	0	2	3
CC de la Grande Vallée de la Marne		15	143	32%	102	7 031	0,6	1%	0%	100%	0%	0	0	1	0
CC de l'Argonne Champenoise		12	231	19%	100	8 362	56	56,0%	98%	1%	0%	4 584	55	1	0
CC Côtes de Champagne et Val de Saulx		12	199	18%	58	5 015	120	207%	97%	2%	0%	10 065	116	3	0 Industrie 32%
CC de la Moivre à la Coole		9	273	27%	123	12 988	309	251%	95%	3%	1%	31 096	294	11	4 Industrie 61%
CC de la Région de Suippes		8	135	27%	68	8 831	7	10,3%	0%	46%	54%	0	0	3	4 Industrie 39%
CC de la Brie Champenoise		8	93	33%	60	7 913	92	<b>153%</b>	94%	2%	4%	11 442	87	43	49 Industrie 42%
CC du Sud Marnais		6	157	29%	62	10 615	239	<b>385%</b>	81%	19%	0%	33 143	194	5	9 Industrie 42%
CC Perthois Bocage et Der		6	91	20%	32	5 637	3	9,4%	0%	32%	0%	0	0	1	0 Industrie 9%
CA de Saint-Dizier Der et Blaise		57	439	14%	484	8 477	4	0,8%	0%	100%	0%	0	0	1	0 Industrie 51%

La Marne a une couverture de 58%. La CC de la Brie Champenoise qui veut multiplier par 2 ses parcs a une couverture de 153%, passons la couverture du CC du Sud marnais a 385%. Tout est dit. Nous avons largement rempli le contrat du mix énergétique eu égard à d'autres départements.

Maintenant ça suffit. Nous ne voulons pas devenir comme CORROY ci-dessous. Une éolienne implantée .... Ce sont deux éoliennes peu de temps après et ainsi de suite.....

AIDEZ-NOUS à stopper cette hémorragie destructrice de qualité de vie et de notre département.



**La France DÉFIGURÉE ne s'en remettra pas.... Et nous non plus.**